

**CONTEXTE :** Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Pour cela, il doit être régulièrement formé. Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans (durée : 7 h) ; il doit être réalisé avant la date de fin de validité du certificat en cours. Cadre Réglementaire : Art R4224 - 15 du code du travail Art R4224 - 16 du code du travail.

**OBJECTIFS**

- Intervenir face à une situation d'accident
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

**CONTENUS**

- **Compétence 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail**
  - Situer le cadre juridique de son intervention
  - Réaliser une protection adaptée
  - Examiner la (les) victime(s) pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
  - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
  - Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
- **Compétence 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
  - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques, Etudes de cas concrets et Mises en pratique
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

**ÉVALUATIONS**

- Feuille de présence
- Grille de certification INRS pour évaluer les acquis
- Délivrance du Certificat SST si les acquis sont validés
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud

**CETTE FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES (2022)**

Nombre de session dispensée	3
Nombre de stagiaires formés	29
Taux de stagiaire ayant validé la formation	100,00%
Taux de satisfaction des stagiaires	100,00%
Taux de stagiaire recommandant la formation	100,00%
Taux d'interruption en cours de prestation	0,00%

**PUBLIC CONCERNE**

Travailleur en ESAT ayant le statut d'usager du secteur médico-social.

**Prérequis :** Aucun.

Cette formation peut être accessible aux Personnes en situation de Handicap  
 Contacter notre référent handicap  
 M. Mahé NOTZOLD  
 0262 969530  
[referenthandicap@emap.re](mailto:referenthandicap@emap.re)

**MODALITÉS ET DELAIS D'ACCÈS**

Formation Inter-Entreprise en présentiel.  
 Inscriptions selon le financeur.

Une session de formation sera effective à partir de 10 personnes inscrites.

**INTERVENANT(E)S POSSIBLES**

Organisme de Formation habilité SST par l'INRS  
 Formateur titulaire d'un certificat de formateur SST valide

**DATE, DURÉE, LIEUX DE FORMATION**

Date à définir selon la programmation de l'employeur/financeur/bénéficiaire.

Formation sur 14H00 (2 jours)  
 Horaires prévus :  
 08h30-12h00 // 13h00-16h30

École des Métiers de l'Accompagnement à la Personne  
 1D chemin Vélia  
 97432 Ravine des Cabris  
 Tel : 0262 969530.

**CONTACT**

**Pôle Formation Continue**  
 Mme. Patricia DIJOUX :  
[pdijoux@emap.re](mailto:pdijoux@emap.re)  
 M. Geoffrey PAYET :  
[gpayet@emap.re](mailto:gpayet@emap.re)

**TARIF**

Tarif individuel : 385 €